



Afin d'améliorer le service à ses abonnés et de préserver notre environnement, la communauté de Communes engage un chantier de création d'une station d'épuration et des réseaux d'assainissement, ainsi que la réhabilitation des réseaux d'eau sur le hameau de Malavieille à Mérifons.

TRAVAUX

- Création du réseau d'assainissement
- Création de l'ensemble des branchements d'assainissement
- Réhabilitation dans son intégralité du réseau d'eau potable
- Reprise de l'ensemble des branchements d'eau potable
- Création de la station d'épuration de type lit planté de roseaux
- Mise en service de la station d'épuration

Le montant de ces travaux s'élève à 281 499 € HT

OÙ ?

Le périmètre du chantier correspond au hameau de Malavieille à Mérifons.

QUAND ?

Pour la partie réseaux du 20 Juin 2022, jusqu'en Septembre 2022. Arrêt 3 semaines du 15 Août au 5 Septembre.
Pour la partie station d'épuration, de Septembre à Décembre 2022.

LES INTERVENANTS À L'OPÉRATION ?

- La Communauté de communes du Clermontais, maître d'ouvrage ;
- Le cabinet AZUR Environnement, le maître d'œuvre ;
- L'entreprise BALDARE, réalisation des travaux réseaux ;
- L'entreprise SERPE, réalisation des travaux station d'épuration ;
- L'entreprise JEAN ROGER SAS, réalisation des travaux station d'épuration ;
- L'entreprise LM Coordination, coordinateur sécurité.

QUEL IMPACT POUR L'USAGER ?

Les travaux débiteront par les réseaux sur la partie départementale jusqu'aux congés d'Aout. Ils se dérouleront en route barrée.

Pour les riverains, la route sera barrée sur une portion glissante. Cette portion fermée sera décalée selon l'état d'avancement du chantier ; chaque portion réalisée sera rendue de nouveau accessible.

La signalisation des déviations sera mise en place par l'entreprise et évoluera à l'avancement des travaux.



CRÉATION DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

- **Étape 1** : Les emplacements des nouvelles boîtes de branchement assainissement seront à matérialiser par les riverains en partenariat avec l'entreprise BALDARE avant le démarrage des travaux.
- **Étape 2** : L'entreprise BALDARE réalisera les travaux sur la partie publique du réseau, jusqu'à la boîte de branchement nouvellement créée (Travaux à la charge de la communauté de communes).
- **Étape 3** : Vous devrez, à votre charge, réaliser les travaux de modification de votre réseau au sein de votre propriété, afin de vous raccorder à la nouvelle boîte de branchement. Vous disposez d'un délai d'1 an pour vous raccorder.
- **Étape 4** : Suite à votre raccordement, votre fosse septique devra être vidangée par une entreprise agréée. Les eaux de vidanges ne devront en aucun cas être rejeté vers la station d'épuration !

À compter de la mise en service de la station d'épuration, votre facture d'eau intègrera la part assainissement (abonnement et part variable proportionnellement à vos consommations en eau).